

MAURITANIA INTEGRATED FRAMEWORK VOLUME II

CHAPITRE 4 ETUDE SUR LA COMPETITIVITE ET L'INTEGRATION EN MAURITANIE

Sous-secteur Elevage

Dr. Abdallahi Ould Souei d'Ahmed

TABLE DES MATIERES

<u>CHAPITRE 4 ETUDE SUR LA COMPETITIVITE ET L'INTEGRATION EN MAURITANIE</u>	1
INTRODUCTION	1
1. CADRE GÉNÉRAL DU SOUS – SECTEUR DE L'ELEVAGE	1
1.1 Place de l'Elevage dans l'économie nationale.	1
1.2 Intégration du sous- secteur de l'élevage au marché national, régional et international.	4
1.3 Situation actuelle de l'Elevage :	5
2. ANALYSE DES FILIÈRES DE COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS ANIMALES	7
2.1 Exportation du bétail vivant et des viandes rouges	7
2.2 - Exportation des cuirs, peaux, cornes, onglons	10
2.3 : Commercialisation du lait et des produits laitiers	11
3. LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET LES ACTIONS EN COURS	12
3.1: Les projets en cours	12
3.2: Projets à l'étude dont le financement est à rechercher	14
4. PROPOSITIONS POUR UNE MEILLEURE EXPLOITATION DU POTENTIEL EXPORTABLE DES PRODUCTIONS ANIMALES	15
4.1. Analyse des propositions	15
4.1.1 Santé Animale :	15
4.1.2 Données statistiques :	16
4.1.3 Informations commerciales :	16
4.1.4 Cadre institutionnel :	17
4.1.5 Organisations socioprofessionnelles :	17
4.1.6 Exportation du bétail, des cuirs et peaux.	18
4.1.6.1 Exportation des animaux vivants.	18
4.1.6.2 Exportation des cuirs et peaux.	19
4.2: Plan d'actions.	19
5. CONTRIBUTION DU SECTEUR DE L'ELEVAGE À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	23
6. CONCLUSION - RECOMMANDATIONS	24
4.1 Santé animale	24
4.2 Productions animales	24
4.3 Cadre institutionnel.	25
4.4 Intégration au marché régional.	25

BIBLIOGRAPHIE	26
TERMES DE RÉFÉRENCE	28
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	30

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: EVOLUTION DES EFFECTIFS DU CHEPTEL MAURITANIEN.	2
TABLEAU 2: EFFECTIFS ET PRODUCTIONS ANIMALES	2
TABLEAU 3: TARIFICATION AUX EXPORTATIONS (2).	5
TABLEAU 4: FORMATION DES PRIX BOVINS EN 1996	9
PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTIONS POUR UNE MEILLEURE EXPLOITATION DU POTENTIEL EXPORTABLE DES PRODUCTIONS ANIMALES	20

Introduction

La Mauritanie compte parmi les plus grands pays Sahéliens exportateurs de bétail. Un important potentiel de production lui permet de couvrir sa consommation interne en viande estimée à 24 kg par an et par habitant, et d'exporter son excédent de viande vers les pays limitrophes. Les productions animales (lait, viande, cuirs et peaux) assurent une importante contribution à l'accroissement de la croissance économique et en conséquence à la réduction de la pauvreté. Malgré tout, ce sous-secteur est resté longtemps ignoré des pouvoirs publics et des partenaires au développement et demeure peu intégré à l'économie nationale et à son environnement régional et international. Sa faible vocation à l'exportation prive le pays d'importantes rentrées de devises, eu égard au potentiel exportable du cheptel et à la forte demande extérieure. Sur la base des termes de référence joints en annexe le présent rapport comporte les éléments suivants dont le but final est d'aboutir à une meilleure exploitation du potentiel exportable des productions animales.

Cadre général du sous – secteur de l'élevage

Analyse des filières de commercialisation des productions animales

- Les Projets de développement de l'Elevage et les actions en cours
- Propositions pour une meilleure exploitation du potentiel exportable des productions animales
- Contribution du Secteur du bétail à la réduction de la pauvreté
- Conclusion - Recommandations

La méthodologie utilisée pour faire ce rapport repose sur :

- La recherche et l'analyse de la documentation disponible. (cf bibliographie)
- Les concertations et les discussions avec les membres de la mission de la Banque Mondiale et les cadres des Ministères des Affaires économiques et du Développement, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, du Développement Rural et de l'Environnement, du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion ainsi que les associations socio-professionnelles.

1. Cadre Général du sous – secteur de l'Elevage

1.1 Place de l'Elevage dans l'économie nationale.

L'Elevage représente la principale source d'emplois et de revenus des populations rurales qui comptent parmi les plus pauvres de la population.

En dépit de nombreuses contraintes liées notamment à la santé animale, à l'abreuvement, au climat, à l'alimentation, l'élevage fournit un important cheptel estimé à : 1.081.000 Bovins, 10.320.000 petits ruminants, 1.114.000 Camelins (source DEA).

On note une évolution progressive du cheptel mauritanien comme l'indique le tableau ci-après (en milliers de têtes).

TABLEAU 1: EVOLUTION DES EFFECTIFS DU CHEPTEL MAURITANIEN.

Année	Bovins	Petits Ruminants	Camelins
1950	727	2 096	140
1955	1 021	6 898	295
1964	2 000	4 605	505
1969	1 920	7 000	700
1975	1 300	7 000	770
1980	1 200	7 000	770
1985	1 200	7 000	790
1990	1 350	8 500	950
1993	1 100	8 900	1 080
1996 ¹	1 081	1 0332	1 114
1997*	1 353	1 0851	1 162
1998	1 394	1 1393	1 185

Malgré les périodes de sécheresse, on constate un accroissement des effectifs qui laisse présager une constante augmentation de l'excédent exportable du bétail, prévision confortée par les enquêtes de consommation qui montrent une évolution marquée des habitudes alimentaires avec une réduction des quantités de viandes rouges consommées en raison surtout de la diminution du pouvoir d'achat des populations et du changement de leurs habitudes alimentaires.

Les effectifs et productions du cheptel sont indiqués dans le tableau ci-après, (estimations au 31/12/1996 cf Politiques et Stratégies Générales pour le Développement du Secteur Rural, horizon 2010).

TABLEAU 2: EFFECTIFS ET PRODUCTIONS ANIMALES

Espèces	Effectifs	Productions estimées		
		Totaux (Têtes)	Viandes (Tonnes)	Lait (Tonnes)
Bovins	1.081.000	16.215	130.368	108.100 Cuir
Camelins	1.114.000	18.046	201.522	100.260 Cuir
Petits Ruminants	10.332.000	38.745	30.996	2.583.000 Peaux
		73.006 (**)	362.886	

¹ Politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural – Horizon 2010

* J. Van Lancker/ ETEC Engineering 1999

(**) = Tonne équivalent carcasse

Par ailleurs l'Elevage participe bon an mal an pour plus de 15% à 22% du PIB national (1986 - 1996) et 65% à 72% du PIB du secteur rural (1986-1996) (source ONS).

Sur la période 1990 - 1999 la contribution de l'élevage à la formation du PIB a été déterminante (15% en moyenne) en dépit du faible niveau d'investissement qui lui est accordé, tandis que l'Agriculture ne représente que 5,1% malgré les importants investissements qui y ont été consacrés. L'Elevage dégage un rapport de 1,4 UBT (Unité Bétail Tropicale) par habitant, (un record dans la sous-région).

La contribution de l'Elevage à la formation du PIB serait encore plus importante qu'elle ne l'est actuellement si la fiscalisation de la filière bétail était appliquée. La fiscalisation est logique et justifiée, en raison des importantes fortunes en terme de bétail qui échappent actuellement au fisc mauritanien. Cependant la mise en œuvre de cette fiscalisation se heurte à de nombreuses contraintes dans un pays très étendu où les terrains se prêtent mal aux déplacements et où le système de production de l'Elevage est de type extensif (transhumance, nomadisme) et où le marquage des animaux se fait au nom des tribus ou des collectivités tribales (d'où les difficultés d'identification et de poursuite des propriétaires d'animaux). Par ailleurs la fiscalisation découragerait les éleveurs traditionnels qui seraient livrés aux inévitables abus et tracasseries administratives des fonctionnaires et agents du fisc. D'où le risque prévisible d'une baisse des effectifs de cheptel et un accroissement des exportations clandestines.

Notons que la taxe sur le bétail a été supprimée en 1973, puis rétablie en 1981, supprimée par la suite et rétablie en 1989. Actuellement elle n'est plus en application. Cette taxe est de 100 UM par tête de bovins, 200 UM par tête de camelins et 50 UM par tête de petits ruminants.

L'application intégrale de la fiscalisation poserait plus de problèmes actuellement qu'elle ne rapporterait en terme de recettes fiscales

Le pays est autosuffisant en viande avec une consommation interne d'environ 50. 700T/an. La consommation interne a cependant connu une baisse importante, passant de 39 kg par habitant et par an en 1970 à 24 kg actuellement.

Longtemps délaissé par les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds nonobstant ses importantes potentialités, ce n'est qu'à partir de 1985 que le Gouvernement assisté par la Banque Mondiale et les Partenaires au Développement a mis en œuvre d'importants programmes et projets destinés à donner une nouvelle impulsion à l'élevage par la valorisation des productions animales, le développement des infrastructures de base (hydraulique pastorale, santé animale, protection des pâturages) et la privatisation de la profession vétérinaires qui a eu un impact bénéfique sur la circulation des intrants d'élevage et l'organisation des éleveurs en associations socio- professionnelles (OSP).

Malgré tout, ce sous-secteur demeure peu intégré à l'économie nationale et l'exploitation du bétail et son exportation sont insuffisantes, relevant le plus souvent du secteur informel.

Face aux exportations du minerai de fer et de la pêche celles du bétail paraissent marginales en raison, entre autres, de l'absence de statistiques fiables en la matière. Le bétail n'est donc pas considéré comme un pourvoyeur important de devises pour le pays du fait de sa faible vocation à l'exportation.

1.2 Intégration du sous- secteur de l'élevage au marché national, régional et international.

Dans la perspective de l'horizon 2010, la stratégie du secteur rural (2) s'articule au tour des quatre orientations suivantes :

- ‘‘ Contribution à la garantie de la sécurité alimentaire.
- Lutter contre la pauvreté et améliorer l'emploi rural ainsi que le revenu des agriculteurs
- Favoriser l'intégration de l'agriculture au marché national et international
- Protéger et conserver les ressources naturelles afin d'assurer un développement durable.’’

Il y est indiqué, par ailleurs, que ‘‘ l'intégration sera recherchée à travers la mise en œuvre d'une politique incitative et d'un cadre juridique permettant l'organisation des circuits de commercialisation, de stockage, de conditionnement et de transformation des produits agricoles et animaux. ‘‘

‘‘ Quant à l'intégration de l'agriculture et de l'élevage dans l'environnement international, elle se fera par l'adaptation permanente de la production aux exigences des marchés sur les plans de la qualité et de la compétitivité.’’

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) précise que les produits de l'élevage et de l'agriculture doivent faire l'objet d'une « recherche systématique de nouvelles bases de compétitivité extérieure » qu'il s'agira « d'encourager l'investissement privé et moderniser les circuits de commercialisation du bétail sur pied ainsi que les peaux et cuirs et d'explorer les possibilités d'exportation des viandes rouges conditionnées » .

Dans le domaine des conventions internationales et des accords commerciaux régionaux signalons que :

La convention actuellement en vigueur entre l'U.E et les pays ACP assure à la Mauritanie un accès au marché de l'U.E. en exonération des droits d'entrée pour tous les produits non agricoles considérés comme originaires du pays

Sur le continent africain la Mauritanie a des échanges commerciaux avec l'Union du Maghreb Arabe (UMA) (exportation sur pied de camélidés et de cuirs et peaux) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). (exportation de petits ruminants et de bovins vivants, de cuirs et peaux) vers le Sénégal, la Gambie, la Côte d'Ivoire et le Mali).

L'intégration économique de la Mauritanie vers les pays africains du Sud a subi un arrêt brusque, suite au retrait de la Mauritanie de la CEDEAO, en décembre 1999, ce retrait a pris effet depuis le 1er janvier 2001. Les conséquences de cette décision sur les échanges de la Mauritanie avec les pays membres de la CEDEAO nécessitent d'être examinées, même si dans les conditions actuelles aucun fait nouveau n'est intervenu en matière d'échanges commerciaux entre la Mauritanie et les pays membres de la CEDEAO.

En matière d'accords commerciaux dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) signalons que la Mauritanie a adopté une réforme tarifaire qui prévoit pour 1999 des tarifs cumulés (Droit fiscal + Droit de douane + Taxe statistique) plafonnés à 25% en l'an 2000. Cette réforme va au delà des accords avec l'OMC et La Mauritanie aura respecté ses engagements bien avant le délai accordé aux Pays en Voie de Développement (source : politiques et stratégies générale pour le développement du secteur rural).

La tarification aux exportations des animaux vivants est appliquée aux frontières par les services douaniers qui délivrent à l'exportateur de bétail (après son passage au poste vétérinaire) un Certificat International d'Exportation accompagnant les animaux exportés pour être présenté aux autorités du pays importateur (en plus du certificat zoosanitaire de sortie délivré par les services vétérinaires).

Le montant des taxes perçues annuellement par les services douaniers est infime, de l'ordre de quelques centaines de milliers d'ouguiya, en raison notamment de la faiblesse des contrôles aux frontières.

Le montant total des taxes payées par l'exportateur de bétail ne constitue pas une contrainte pour les exportations et les éleveurs par ailleurs ne s'en plaignent pas outre mesure. Notons cependant que les abus et tracasseries administratives découragent parfois les exportateurs de bétail.

TABLEAU 3: TARIFICATION AUX EXPORTATIONS (2).

Désignation des produits	Droit Fiscal Spécial	Taxe Statistique	Impôt Minimum Forfaitaire
Animaux vivants			
Bovins	300	3	2
Ovins	120	3	2
Caprins	120	3	2
Camelins	400	3	2
Coqs - poules	50	3	2

(2) : Politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural – Horizon 2010

1.3 Situation actuelle de l'Élevage :

Contraintes:

L'élevage mauritanien est soumis à de nombreuses contraintes qui limitent son développement et qui rendent moins compétitifs les produits dérivés de l'élevage sur les marchés extérieurs.

Malgré son mode extensif, l'élevage demeure handicapé par les contraintes d'ordre alimentaires et hydriques. Les ressources fourragères sont déterminées par la pluviométrie qui est aléatoire. Les pâturages herbacés sont à cycle végétatif court (2-3 mois). Le nomadisme et la transhumance éloignent souvent les troupeaux des centres commerciaux et créent ainsi des ruptures saisonnières.

Les contraintes liées à l'espèce et à la race concernent essentiellement les capacités intrinsèques de production des espèces existantes. Les causes de cette faible productivité sont dues, entre autres, à une faible fécondité, un long intervalle entre les mises bas, une faiblesse des poids moyens des carcasses (Bovins = 150 kg, Camelins = 180 kg, Petits Ruminants = 15 kg).

La situation sanitaire du cheptel en Mauritanie est actuellement satisfaisante. Les épizooties majeures (Peste bovine, Péripleurmonie Contagieuse Bovine, Fièvre Aphteuse, Fièvre de la Vallée du Rift) sont maintenues dans des limites économiquement acceptables. Depuis la privatisation de la profession vétérinaire et la libéralisation des intrants d'élevage, les éleveurs et les organisations socioprofessionnelles assurent le financement des soins sanitaires de leur cheptel.

Cependant les exigences sanitaires rendent le bétail moins compétitif sur les marchés européens et maghrébins .

Cadre institutionnel

Le MDRE a fait l'objet d'une restructuration en 1993 qui a abouti à la création de 5 directions centrales (dont la Direction des Ressources Agro pastorales, récemment rebaptisée Direction de l'Elevage et de l'Agriculture) et de 13 délégations régionales.

Le Ministère assure la tutelle de 8 établissements publics (dont l'abattoir de Nouakchott et le Centre National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires).

Cette restructuration a permis la clarification des missions des différentes structures et la mise en pool des moyens d'intervention des services régionaux du MDRE. Cependant les activités du département restent handicapées par l'insuffisance de personnel qualifié à l'intérieur du pays ainsi que des moyens alloués aux délégations régionales : ces faiblesses expliquent, entre autres contraintes, le manque de statistiques fiables sur le bétail et ses produits dérivés. Une nouvelle restructuration du MDRE est en cours d'étude sur financement de la Banque Mondiale. Un appel d'offre a été lancé pour la réalisation de cette étude. Il faut préciser que la restructuration du MDRE adoptée en 1993 a atomisé le potentiel d'intervention des services régionaux de l'Elevage, au profit des autres services agricoles régionaux .

Associations socioprofessionnelles :

L'organisation des éleveurs et des professionnels de l'Elevage en associations socioprofessionnelles remonte au projet Elevage II (1987).

On en cite actuellement:

- La Fédération Nationale Corporative des Bouchers de Mauritanie (FNCBM)
- La Fédération des Agriculteurs et Eleveurs de Mauritanie (FAEM)
- Le Groupement National des Associations Pastorales (GNAP)
- La Fédération Nationale des Commerçants de Bétail (FNCB)
- La Fédération Nationale des Eleveurs de Mauritanie (FNEM)

En matière d'exportation et de commercialisation du bétail et de ses sous-produits la FNCBM et la FNCB sont les plus impliquées et les plus dynamiques par rapport aux autres associations professionnelles dont la contrainte majeure à leur efficacité est relative au manque de moyens matériels et financiers, ce qui les rend très dépendant de l'assistance extérieure pour leur survie.

La Fédération nationale des Bouchers de Mauritanie en dépit d'un niveau d'instruction élémentaire de ses membres est active et s'implante effectivement à Nouakchott et à l'intérieur du pays. Elle possède une situation financière relativement bonne mais souffre d'un manque d'organisation et de structuration. Elle exporte les cuirs et peaux séchés vers les pays africains

du Sud (Sénégal, Mali, Ghana) et vers les pays Maghrébins (Maroc) et coopère avec les services publics (notamment la DEA).

Les opérateurs de cette fédération souffrent du manque d'informations commerciales (prix, demande, concurrence, normes et standard de qualité) sur les marchés extérieurs.

La Fédération Nationale des Commerçants de Bétail créée en 1993 à l'initiative des Pouvoirs Publics, son principal objet est l'organisation du commerce du bétail à Nouakchott où elle gère deux marchés l'un à Bouhdida pour le gros bétail et l'autre à El Mina pour les petits ruminants. La Fédération affiche des dissensions avec la municipalité au niveau des marchés de Nouakchott où elle souhaite avoir plus de liberté de gestion.

Ces deux fédérations souffrent d'un manque d'organisation, de structuration, d'informations commerciales sur les marchés terminaux et de statistiques fiables. Ces contraintes les empêchent d'être performantes et compétitives sur les marchés régionaux et internationaux.

La Coopération française apporte un appui technique et financier à ces Fédérations dans les domaines de la formation et de l'équipement bureautique.

2. Analyse des filières de commercialisation des productions animales

2.1 Exportation du bétail vivant et des viandes rouges

Le potentiel national disponible de viande (78.000 T/an)³ a toujours généré un excédent exportable sur pied (essentiellement vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire) estimé à 17.000 T/an (correspondant à 43.330 bovins, 327.600 petits ruminants, 30.500 camelins).

Il est estimé que le Sénégal reçoit les 2/3 des petits ruminants et le 1/3 des bovins, le reste, soit 1/3 des petits ruminants et 2/3 des bovins est absorbé par la Côte d'Ivoire (BDPA-SCETAGRI).

La Mauritanie est considérée comme traditionnellement le plus grand pays exportateur de bétail sur pied vers les pays africains côtiers du Sud où la demande demeure forte (100.000 à 150.000 T/an)⁴. Il reste cependant difficile à cerner par les statistiques l'importance des effectifs exportés sur pied, cette activité relevant surtout du domaine informel.

L'exportateur de bétail vivant accomplit les formalités suivantes:

Au niveau des services vétérinaires il obtient un certificat zoosanitaire de sortie;

Au niveau de la Municipalité il verse une taxe d'expédition variant en moyenne (selon la capacité financière de la commune) entre 50 et 100 UM pour les bovins, entre 8 et 20 UM pour les petits ruminants et entre 60 et 200 UM pour les camelins;

Au niveau des services douaniers, il obtient un Certificat International d'Exportation après le versement d'une taxe de 1.000 UM quel que soit le nombre d'animaux présentés;

Au niveau des autorités administratives, il obtient une autorisation de sortie.

Notons l'existence d'un Certificat International de Transhumance adopté par les pays sahéliens en 1984 et qui est parfois utilisé frauduleusement par les exportateurs de bétail pour éviter le

³ DRAP 1993.

⁴ Etude sur la commercialisation du bétail et de la viande : CILS- CEBV, 1992.

versement de taxes à l'exportation. L'analyse de la composition du troupeau permet cependant de déceler la fraude.

Des tentatives d'exportations de viandes rouges ont été effectuées vers les années 1970 par des sociétés d'Etat et des promoteurs privés, mais ont toutes échoué.

L'abattoir frigorifique de Kaédi (fermé depuis plusieurs années) a débuté ses activités en 1969, mais n'a jamais pu réaliser à travers la SOMECOB des expéditions régulières de viandes rouges vers l'extérieur en raison :

du coût élevé de la transformation et de la commercialisation du produit : les viandes produites n'étant pas compétitives vis à vis des marchés extérieurs .

des exigences sanitaires imposées essentiellement par l'Europe et les pays maghrébins.

Précisons qu'en matière d'échanges internationaux, toute denrée animale ou d'origine animale destinée à l'importation ou à l'exportation doit être munie d'un certificat de salubrité délivré par les services vétérinaires du pays d'origine et attestant de la nature et de la salubrité des viandes (certifiées indemnes de maladies légalement contagieuses) et de l'hygiène des opérations de transformation, de conditionnement, de stockage et de transport.

Actuellement les exigences sanitaires ne constituent pas une contrainte pour les exportations du bétail vivant vers les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, ni vers les pays Maghrébins. Les pays importateurs n'exigent des pays exportateurs qu'un Certificat International d'Exportation délivré par les services douaniers après passage au poste vétérinaire qui délivre un certificat zoosanitaire de sortie.

Cependant il convient de souligner que les exigences sanitaires peuvent à tout moment être évoquées, à tort ou à raison, par les pays importateurs pour toutes sortes d'objections politiques ou économiques inavouées et constituent de ce fait une menace permanente pour l'exportation du bétail mauritanien et un point faible pour la compétitivité de l'Elevage sur le marché extérieur.

Durant les années 70 lorsque l'abattoir de Kaédi était en mesure d'exporter de la viande congelée; des importateurs potentiels Maghrébins auraient soulevé ces exigences sanitaires

La SOMECOB (fermée en 1993), société qui avait le monopole des exportations de viandes rouges et du bétail, se prévalant de son monopole n'avait pas réussi à organiser l'exportation des animaux vivants et s'est même opposée aux initiatives des opérateurs privés qui étaient plus compétitifs que la société sur les marchés extérieurs.

L'exportation de carcasses congelées vers l'Europe ou vers les pays africains limitrophes (UMA -CEDEAO) se heurte :

- Aux exigences sanitaires requises pour la pénétrations des marchés européens.

A l'absence d'abattoir moderne équipé de chambres frigorifiques (l'abattoir de Nouakchott n'est pas équipé de chambres frigorifiques).

La concurrence des viandes non africaines sur les marchés de la CEDEAO

La Fédération Nationale des Bouchers de Mauritanie estime que l'exportation des viandes congelées vers le Sénégal ou la Côte d'Ivoire est économiquement envisageable malgré la

compétitivité des viandes européennes(qui connaissent cependant actuellement des contraintes liées à la dévaluation du Franc CFA et à la réduction des subventions).

Une meilleure structuration des organisations et fédération de la filière doit être entreprise par les services vétérinaires dans le cadre du comité paritaire financé par la Coopération française qui apporte également un appui technique à la FNCB dont l'activité reste orientée vers la commercialisation interne du bétail.

La commercialisation du bétail vivant et centrée sur les régions de l'Est et du Sud-Est à vocation d'exportation (cf cartes en annexes) ou de commercialisation finale comme Nouakchott.

Pour un bovin produit à Kiffa et commercialisé à Nouakchott l'analyse des coûts le long de la filière est présentée comme suit :

TABLEAU 4: FORMATION DES PRIX BOVINS EN 1996

Formation des prix	Prix (UM)	Coûts (UM)
Prix producteur	38.200	
Coûts et marges de commercialisation		
Transport		8.130
Taxes		2.700
		2.170
Prix consommateur	51.200	

« Source : Etude sur les filières agro-alimentaires au Sahel-CILSS 1996 »

Ainsi les coûts de commercialisation cumulés atteignent 35% du prix payé au producteur ; ce pourcentage augmente en fonction de la distance aux marchés terminaux.

L'exportation de l'excédent de viande est commercialisée essentiellement sur pied : ce commerce traditionnel est le mieux adapté actuellement pour cette filière.

Les contraintes à l'exportation du bétail vivant vers les pays africains côtiers du Sud se résument comme suit :

- Manque de professionnalisme des intervenants de la filière, tels que la FNCBM et la FNCB.
- Absence de circuits matérialisés pour le bétail exporté sur pied, mauvaises conditions de transport, nombreuses taxes fiscales et tracasseries administratives.
- Absence de statistiques fiables sur le bétail et les productions animales
- Manque d'informations commerciales sur les marchés terminaux (demande, prix, qualité) : les utilisateurs de ces informations sont notamment les professionnels de la filière et les promoteurs privés qui désirent investir dans la filière.
- Qualité médiocre de la viande due aux mauvaises conditions de production et de transformation.

Les atouts de la filière sont :

- un important excédent exportable
- une importante demande régionale
- une situation sanitaire du cheptel économiquement gérable
- des circuits de commercialisation du bétail vivant établis de longue date.

En matière d'importation de viandes congelées, notons les 10.000 tonnes de viandes de moutons envoyées gratuitement chaque année par l'Arabie Saoudite aux populations nécessiteuses mauritaniennes à la fin du pèlerinage à la Mecque.

2.2 - Exportation des cuirs, peaux, cornes, onglons

La filière cuirs et peaux affiche un important potentiel de production estimé à 108.100 cuirs de bovins, 2.583.000 peaux de petits ruminants et 100.260 cuirs de camelins. En outre les cuirs et peaux mauritaniens ont la réputation d'être de bonne qualité. Cependant ces produits demeurent insuffisamment exploités. La quasi totalité de la production est exportée sous forme de cuirs et peaux bruts, (lavés et séchés à l'ombre ou au soleil, salés ou sans traitement) vers l'Europe (France, Italie, Espagne), l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Ghana) et le Maghreb (Maroc).

Les cuirs de camelins ne sont pas commercialisés en raison de leur mauvaise qualité et du découpage du cuir en deux morceaux lors de la dépouille.

Notons cependant que des études effectuées au Soudan confirment la bonne qualité des cuirs des camelidés par rapport aux cuirs des bovidés. Compte tenu de l'importance du potentiel disponible des cuirs de camelins dans le pays (plus de 68.000 cuirs/an), il est recommandé qu'une étude sur les procédés de tannage de ces cuirs soit réalisée.

L'exportation des peaux brutes vers l'Europe nécessite qu'elles soient traitées au stade "Wet Blue". Pour des raisons environnementales, les tanneries européennes sont délocalisées vers des pays Africains. Les peaux et cuirs exportés vers l'Europe par le Sénégal et le Mali proviennent en grande partie du marché mauritanien, ce qui explique que la part des exportations mauritaniennes de cuirs et peaux bruts, comparée à celle des pays Africains vers l'Union Européenne ne représente que 0,3% contre 6% pour le Sénégal et le Mali⁵.

Cette filière connaît une forte demande régionale et internationale et pourra valoriser sa production dès le démarrage des activités de l'abattoir de Nouakchott.

Il n'existe pas de données statistiques fiables sur les exportations des cuirs et peaux qui relèvent du domaine informel; ceci explique que la valeur des exportations, malgré l'importance du potentiel disponible, reste limitée : (environ 10 millions d'UM/an.) Les données douanières permettent d'estimer les exportations de peaux d'ovins à 22.000 unités pour 1996 soit 2,5% des abattages totaux estimés. La Banque Centrale de Mauritanie fait état d'une valeur de 51 Millions d'UM pour l'exportation de peaux et cuirs en 1997.

La Fédération des bouchers de Mauritanie déclare des ventes mensuelles sur le marché de Rosso de 1200 cuirs de bovins et 250 peaux à destination du Sénégal.

En raison de l'ouverture des marchés d'Europe de l'Est, les prix des cuirs et des peaux se seraient effondrés, ce qui expliquerait la baisse des exportations mauritaniennes vers l'Europe : la valorisation des cuirs et des peaux au stade "Wet Blue" pourrait inverser cette tendance.

Signalons qu'une tannerie moderne a été construite à Kaédi vers 1970 près de l'abattoir de Kaédi, mais elle n'a pas survécu à la fermeture de celui-ci.

⁵ Politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural – Horizon 2010

La société SOCOMETAL qui exportait des cuirs et peaux séchés vers le Maghreb depuis 1972 a cessé ses exportations depuis deux ans en raison des difficultés de collecte et de stockage ; elle étudie actuellement la construction d'une tannerie moderne à Rosso.

Les cornes et onglons représentent un important marché potentiel et connaissent une forte demande européenne. Ils pourront aussi être valorisés dès le démarrage des activités de l'abattoir de Nouakchott. Leur exploitation est actuellement presque inexistantes. Les prix proposés par certaines firmes européennes sont très incitatifs : 1.300 UM/kg de cornes de bovins et 1.500 UM/kg de cornes de béliers.

En 1998, une peau d'ovin de bonne qualité se traite à 120 UM à Nouakchott et 9 FF rendue en Europe.

Les points faibles de cette filière sont :

- Les conditions d'abattage sont actuellement déplorables et occasionnent des pertes importantes sur la qualité des cuirs et peaux collectés (déchirures, lambeaux de chair ou de graisse sur la peau)

- Absence totale de circuit de collecte des peaux et cuirs

- La valorisation primaire des produits bruts n'est pas pratiquée

 - Absence de statistiques fiables sur les produits exportés.

- Nombreuse dépréciation des peaux avant abattage (marquage au feu, gerçures, cicatrices dues aux parasitoses) ;

- Absence d'unités industrielles de transformation et de conditionnement de la production ;

- Manque d'accès aux informations commerciales (demande, prix et concurrence) sur les marchés régionaux et internationaux ;

- Manque d'organisation et de structuration des organisations socioprofessionnelles de la filière ;

- Les cuirs de camelins ne sont pas commercialisés malgré l'importance du potentiel disponible.

Les points forts de cette filière sont :

un important potentiel de production

existence d'une fédération nationale des professionnels de la filière

existence d'un abattoir moderne en voie de démarrage.

2.3 : Commercialisation du lait et des produits laitiers

Bien que disposant d'une production laitière potentielle d'environ 400.000 t/an⁶, le pays importe d'importantes quantités de lait pour couvrir sa consommation interne, le lait étant un aliment de base pour la société mauritanienne qui demeure très attachée à ses habitudes alimentaires nomades. Les importations de lait stérilisé et en poudre sont importantes (13.000T en 1995 et 9.000 T en 1996) et concurrencent la production locale, consommée pour l'essentiel à Nouakchott. Le litre de lait stérilisé importé d'Europe est vendu par les grossistes, à Nouakchott, à 230 UM. Alors que le litre de lait pasteurisé de vache ou de chamelle est vendu, sortie d'usine, à 254 UM. Selon les données douanières la valeur des importations de lait et produits laitiers, en 1999, est de 1,772 Milliard d'UM alors que cette valeur était de 2,460 Milliards d'UM en 1995.

⁶ DRAP 1993.

Cette filière a connu un essor avec la création de trois unités de productions (Société Mauritanienne des Industries Laitières, Société Laitière de Mauritanie, TOPLAIT) toutes implantées à Nouakchott. TOPLAIT, un moment installé à Aïoun, s'est replié à Nouakchott à cause du coût élevé de la production (transport du lait réfrigéré sur une distance de plus de 800 km). La Société Laitière de Mauritanie, la plus performante des trois sociétés, commercialise le lait pasteurisé de vache et de chamelle et collecte, environ, 800 litres de lait par jour.

L'exportation de lait n'a été enregistrée qu'une seule fois en 1994 où 4.800 litres de lait complet frais ont été expédiés vers l'Allemagne pour une valeur de 500.000 UM (source : Poste d'expansion économique de Nouakchott).

L'exportation de fromage de lait de chamelle par la Société Laitière de Mauritanie vers l'Europe (Allemagne) n'a pas reçu l'agrément de l'Union Européenne en raison de la présence de la Fièvre Aphteuse en Mauritanie mais des pourparlers seraient engagés entre la Mauritanie et l'U.E en vue d'aboutir à la levée de l'exigence sanitaire.

Pour le moment cette filière n'a pas vocation à l'exportation, en raison de la forte demande interne, mais aussi en raison de l'impossibilité de respecter toutes les exigences sanitaires (de la collecte au produit fini) requises pour le marché européen.

La Société Laitière de Mauritanie construit actuellement une laiterie industrielle pour la production de lait stérilisé (UHT) pour combler le déficit de la production nationale de lait pasteurisé. Il faut espérer que la production de lait stérilisé stimulera la production locale de lait frais au lieu de la concurrencer

Les principales contraintes au développement de cette filière sont liées à l'insuffisance de l'alimentation des productrices laitières et au système de collecte de la production au niveau des éleveurs.

Recommandations.

Améliorer l'alimentation des productrices laitières par des fourrages verts (reprendre les essais de cultures fourragères entreprises par la DRFV.)

Améliorer la collecte du lait auprès des éleveurs par une meilleure organisation et structuration de ces derniers.

3. Les Projets de développement de l'Elevage et les actions en cours

3.1: Les projets en cours

- **“Projet Panafricain de contrôle des Epizooties”** (PACE), financé par l'U.E. Ce projet vise la surveillance de la Peste Bovine et des autres épizooties d'importance économique et zoonositaire. Le programme national a démarré en mars 2001 pour une durée de 5 ans. Il finance entre autres les activités du “Réseau Mauritanien des d'Epidémio-surveillance des Maladies Animales” (REMEMA)

- **“ Développement de l'Elevage et gestion des parcours”**. Le projet vise l'amélioration de la productivité du cheptel et l'augmentation des revenus des éleveurs. Les principales composantes du projet sont :

- Protection et réhabilitation des parcours
- Développement de l'Elevage
- Appui aux structures d'interventions.

Le projet financé par l'OPEP et la BAD pour un montant de 2.896 Millions d'UM pour une durée de cinq ans est en cours de démarrage.

- **“ Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zones Pluviales”** (PGRNP). Il s'agit d'un projet long terme (15 à 20 ans) financé par la Banque Mondiale pour un montant de 25,9 Millions de dollars US et placé sous la tutelle du MDRE.

Ses activités ont démarré en 1998. Le Projet met en œuvre une approche “Gestion de terroirs” et finance des activités et micro- projets surtout dans le secteur agricole (ouvrages collectifs, diguettes, puits, pistes, banques de céréales) sur la base d'objectifs définis par les populations elles - mêmes, organisées en associations de développement communautaire.

Le résultat escompté du projet est de réduire le cercle vicieux de la pauvreté par un impact sur l'environnement en améliorant ses fonctions de base grâce à la gestion des ressources en vue d'une augmentation durable des rendements et la hausse des revenus des communautés participantes.

-**“Projet de Gestion Intégré des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien”** (GIRNEM). Ce projet financé par la Coopération Allemande (GTZ) et placé sous la tutelle du MDRE couvre l'Assaba et les deux Hodhs et a pour objectif de développer des techniques de gestion des ressources naturelles visant l'augmentation des productions agricoles. La durée du projet est de 5 ans.

Ses activités concernent l'hydraulique villageoise et pastorale, la protection de la nature en vue de la réduction de la consommation du bois de feu, les mesures préventives contre l'ensablement et la dégradation des sols, les pharmacies vétérinaires, les parcs de vaccinations pour le bétail.

La quatrième phase (à partir de 2000) prévoit le recentrage des activités sur l'élevage transhumant, compte tenu de l'importance du potentiel de cet élevage dans la zone du projet. Les activités programmées concernent, entre autres, l'appui aux associations de bouchers, la couverture sanitaire du cheptel et l'appui à la commercialisation des viandes rouges.

Il est signalé parmi les indicateurs du projet que " les prix du bétail sur le marché de Nouakchott sont connus à temps dans la zone du projet " et que " les médicaments vétérinaires sont toujours disponibles dans les structures de vente mises en place".

Le montant du projet est d'environ : 550 millions UM.

- **“Etude sectorielle de l'Elevage”** ayant comme perspective la définition d'une stratégie et un plan d'action opérationnel permettant d'accroître la contribution du secteur de l'Elevage à la lutte contre la pauvreté et à l'économie nationale”

Une mission du Centre d'Investissement de la FAO est chargée de mener cette étude à la demande de la Mauritanie et de la Banque Mondiale. Cette étude a des points communs avec la consultation sur le secteur bétail dans le cadre de la compétitivité et l'intégration en Mauritanie.

- "**Etude organisationnelle et fonctionnelle**" des structures du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement". (cf cadre institutionnel § 1-3).

- **Opération TOUMZA** : Le Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion, à travers une opération TOUMZA, fournit aux populations rurales pauvres des femelles de petits ruminants dans les zones enclavées les plus pauvres de L'Aftout (Département de Mâle). Les ruminants sont cédés à des familles pauvres qui les élèvent avec l'assistance d'un vétérinaire pour les soins sanitaires et zootechniques. L'investissement sera remboursé par les familles aux bout de 5 ans ; le taux d'exploitation déjà enregistré permettrait le remboursement des prêts dans les délais prévus.

- **L'abattoir de Nouakchott** : construit grâce à un financement de la Banque Africaine de Développement et du Fonds de l'OPEP, cet abattoir est depuis plusieurs années en instance de démarrage de ses activités. Il doit fonctionner sur deux files d'abattage : une file pour le gros bétail, de 20 bêtes par heure (bovins, chameaux) et une pour les petits ruminants (moutons et chèvres) de 50 bêtes par heure. Il ne dispose pas de chambre froide pour la conservation des carcasses. et n'a pas vocation à l'exportation de viandes rouges. Le décret initial portant création de l'abattoir porte le montant de son capital à 500 Ms d'UM (70,6% apport de l'Etat, 10% d'apport de la Municipalité et 19,4% d'apport des OSP). Il est prévu une rétrocession progressive du capital détenu par l'Etat qui ne conservera à terme que 34% du capital. A ce jour seul l'Etat a libéré sa participation. Les OSP ont décidé de ne pas entrer pour le moment dans le capital d'une structure contrôlée par l'Etat.

Des investissements complémentaires nécessaires au démarrage des activités de l'abattoir sont estimés à 70 Ms d'UM.

3.2: Projets à l'étude dont le financement est à rechercher

- "**Amélioration de l'Elevage à l'exportation et construction d'un abattoir à Néma**" ⁷

Les objectifs globaux du projet visent « l'augmentation des revenus des éleveurs à travers des appuis techniques appropriés et une meilleure valorisation des produits d'origine animale et l'organisation de l'exportation.» La capacité prévue est de 50.000 T/an pour «assurer l'exportation de la viande vers les pays où existe une forte demande».

Remarque : les exemples passés et présents en matière d'exportation de la viande congelée ne plaident pas en faveur de ce projet. Une étude de faisabilité dudit projet est nécessaire.

- "**Développement de la production laitière**"⁷ :

Montant du financement est de : 350 millions UM . La durée du projet est de 4 ans (2000-2003)

Ce projet a pour objectif de :

- réduire les coûts de production
- moderniser la commercialisation

⁷ Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

- Promouvoir l'agro-industrie
- Appuyer sur le plan technique le secteur privé''

Remarque.

Cette filière connaît un essor encourageant avec la création de 3 unités de productions financées et gérées par des promoteurs privés.

Il n'est pas nécessaire que l'Etat investisse dans ces marchés qui n'ont besoin pour le moment que d'être accompagnés et encouragés par les pouvoirs publics.

- **En matière de données statistiques**, le MDRE a présenté une requête à la FAO pour le financement d'une étude sur le recensement du cheptel et des enquêtes sur les paramètres dynamiques des troupeaux.

Il est souhaitable qu'une suite favorable soit réservée à cette requête.

4. Propositions pour une meilleure exploitation du potentiel exportable des productions animales

4.1. Analyse des propositions

4.1.1 SANTÉ ANIMALE :

L'exportation de la viande et du bétail sur pied vers le Maghreb et les pays de la CEDEAO implique l'existence d'un cheptel sain répondant aux normes zoosanitaires internationales.

Pour renforcer la lutte contre les épizooties majeures la Direction de l'Elevage et de l'Agriculture a créé un «Réseau Mauritanien d'épidémio-surveillance des Maladies Animales» (REMEMA) avec l'appui financier de l'Union Européenne.

Ce réseau exerce la surveillance de quatre épizooties principales qui ont un impact sur les exigences sanitaires à l'exportation, et coopère actuellement avec l'Office International des Epizooties (OIE) en vue de déclarer la Mauritanie indemne de la Peste Bovine.

Par ailleurs, il convient de noter que le cadre réglementaire qui régit actuellement l'exportation du bétail et de la viande est basé sur des décrets et ordonnances anciens qui doivent être réadapter à la situation zoosanitaire actuelle et aux accords internationaux en vigueur.

Ces textes sont les suivants :

- Décret n° 65 087 portant réglementation à l'importation et à l'exportation des animaux et produits animaux
- Décret n° 69 132 portant réglementation de la police sanitaire
- Ordonnance n° 81/206 portant réglementation de l'exportation du bétail et des viandes de boucherie
- Décret n° 75 111 portant réglementation de la transhumance et de l'exportation des animaux et produits animaux.

Recommandation :

- réactualiser les textes réglementaires existants notamment ceux relatifs à l'exportation du bétail et de la viande
- renforcer les activités du RENEMA pour faire accéder la Mauritanie au statut des pays indemnes des épizooties majeures.

4.1.2 DONNÉES STATISTIQUES :

Le système d'information existant dans le pays relatif aux stocks et au commerce extérieur (importation- exportation) du bétail et des productions animales relève des institutions suivantes :

La douane mauritanienne dont la nomenclature traite, aux chapitres 1, 2 et 4, respectivement des animaux vivants, des viandes et abats comestibles, du lait et produits laitiers, publie des statistiques sur les importations et les exportations du bétail et les produits animaux. Dans le cadre de la politique des importations et exportations engagée par la Mauritanie en 2000, le visa statistique a été remplacé par un certificat d'exportation visé par les services de la douane et non plus par la Banque Centrale de Mauritanie (BCM). Notons qu'en raison de la fraude des opérateurs ces données statistiques ne sont pas fiables.

Les services vétérinaires (DEA) publient des données statistiques sur la base d'estimations faites à l'occasion des campagnes annuelles de vaccination et des abattages contrôlés. Ces statistiques, peu fiables du reste, sont les seules disponibles sur les effectifs du cheptel et sur la consommation des productions animales. Précisons, par ailleurs, qu'il n'a jamais été effectué de recensement du cheptel en Mauritanie.

L'Office National de la Statistique (ONS) publie, également, des statistiques sur les stocks et les productions du cheptel dans sa publication intitulée "Agrégats de la Comptabilité Nationale et Indicateurs socio – économiques". Le service des statistiques des Productions et des Comptes Nationaux de l'ONS a fait paraître, en 1997, une publication intitulée "Statistiques Sectorielles" dont le premier numéro est consacré au secteur rural.

Le service des Statistiques Agricoles du MDRE, chargé des publications sur les statistiques de l'élevage, entre autres, n'en a pas encore publiées à ce jour.

La Banque Centrale de Mauritanie publie les statistiques sur l'exportation des cuirs et peaux dans sa publication intitulée " Balance des paiements de la RIM".

La coordination de l'ensemble de ces données statistiques fournies par les institutions susvisées (qui varient d'une source à l'autre) doit être assurée par l'ONS qui jouera le rôle d'un observatoire chargé d'harmoniser ces données statistiques.

Recommandations.

Renforcer les institutions chargées de la diffusion de données statistiques sur le cheptel et les productions animales, notamment le service des statistiques agricoles du MDRE.

Réaliser une étude globale sur l'élevage relative aux effectifs du cheptel, aux paramètres dynamiques des troupeaux (taux de croit, taux d'exploitation, etc..), aux productions animales.

La Banque Mondiale et la FAO pourraient être sollicitées pour le financement de cette étude.

- Faire assurer la coordination et l'harmonisation des données statistiques sur l'élevage par l'ONS.

4.1.3 INFORMATIONS COMMERCIALES :

Les opérateurs économiques mauritaniens et plus particulièrement les professionnels qui opèrent dans les filières bétail et viandes, manquent d'informations commerciales sur les exigences et les opportunités qu'offrent les marchés terminaux régionaux et internationaux.

On cite le cas récent de cet éleveur mauritanien qui a ramené en Mauritanie son troupeau de 800 têtes de petits ruminants, n'ayant pas obtenu à Dakar un prix rémunérateur.

L'information commerciale est essentielle à l'amélioration de l'efficacité des marchés, à la réduction des risques et des coûts de commercialisation.

Recommandations :

- Création d'une cellule de promotion des exportations du bétail et des productions animales, chargée de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations commerciales disponibles sur les marchés régionaux et internationaux, pour permettre la prise de décisions rapides (radio, téléphone, Internet) par les agents publics et privés, en amont et aval de la production. La participation des opérateurs privés dans la gestion de cette structure doit être prépondérante, l'Etat se limitant à un encadrement technique.

La création de cette cellule doit être étudiée en rapport avec l'installation de « l'Agence Mauritanienne de Promotion des Exportations » mentionnée dans «Mauritanie - Consultation sectorielle- Avril 2001».

4.1.4 CADRE INSTITUTIONNEL :

- Restructuration du MDRE.

La restructuration actuelle du MDRE, adoptée en 1993, a désorganisé et affaibli les services régionaux de l'Elevage au profit des autres services du département et ce, en dépit du fait que la Mauritanie, soit d'abord un pays d'Elevage et que l'Elevage a un impact socio-économique plus important que l'ensemble des sous-secteurs agricoles.

Le MDRE prépare avec l'assistance de la Banque Mondiale une " Etude Organisationnelle et Fonctionnelle des Structures du MDRE". Il est souhaitable que cette étude corrige les défauts (évoqués plus haut), de l'actuelle restructuration

- Documentation :

Le sous secteur de l'élevage a déjà fait l'objet de nombreuses publications (cf bibliographie en annexe) axées sur les politiques, stratégies, programmes et projets de développement de l'élevage (entre 1990 et 2000 plus de 15 études spécifiques sur l'élevage ont été réalisées). Cette importante documentation est cependant atomisée et dispersée au sein des différentes structures du MDRE (quand elle n'est pas utilisée dans des bibliothèques privées) dont chacune est sensée avoir sa propre documentation. Ce constat explique, entre autres, que le MDRE ne tire pas le profit escompté de ces publications par manque d'organisation et d'exploitation de cette documentation.

Recommandations :

- mener à son terme l'étude sur la restructuration du MDRE en cours.
- créer un centre d'étude et de la documentation rattachée à la DPSE

La FAO pourrait être sollicitée pour la mise sur pied de ce centre.

4.1.5 ORGANISATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES :

Les organisations et fédérations socio professionnelles de la filière bétail souffrent d'un manque d'organisation, de structuration et d'informations commerciales sur les marchés terminaux. Ces contraintes les rendent moins compétitives sur les marchés africains et européens.

Recommandations :

- organiser des sessions de formations professionnelles au profit de la Fédération des Bouchers et de la Fédération Nationale des Commerçants de Bétail.
- fournir aux deux fédérations les informations commerciales (prix, demande, concurrence, exigences) sur les marchés terminaux et leur faciliter l'accès au crédit bancaire.

La Coopération Française pourrait être pressentie pour cette assistance qu'elle fournit déjà à la Fédération Nationale des Commerçants de Bétail (FNCB.)

4.1.6 EXPORTATION DU BÉTAIL, DES CUIRS ET PEAUX.

4.1.6.1 Exportation des animaux vivants.

L'exportation de l'excédent des animaux vivants vers l'Afrique de l'Ouest (bovins et petits ruminants) et vers l'Afrique du Nord (camelins) se fait actuellement sur la base de circuits traditionnels qui sont, pour le moment, les mieux adaptés pour cette filière.

En général les marchands de bétail traversent la frontière et vendent leur bétail au Mali, mais certains vont plus loin jusqu'à Abidjan ou Dakar, cependant ceux-ci seraient minoritaires et font souvent le transport d'une partie de leur troupeau par camions ou par trains.

Les exportateurs de bétails connaissent de nombreuses contraintes, avant et après le franchissement des frontières.

* A l'intérieur du territoire national on relève les contraintes ci-après :

. Les pistes à bétail ne sont pas matérialisées, ce qui occasionne des difficultés de convoyage et de transport du bétail et accroît les frais de commercialisation.

. L'établissement d'un certificat international d'exportation par les services de la douane, après passage au poste vétérinaire à la frontière, est souvent source de tracasseries administratives.

. Les exportateurs de bétail partent souvent en ordre dispersé et sont animés d'esprit individualiste.

* A l'extérieur du territoire national et notamment sur les marchés terminaux les exportateurs de bétail couvrent leurs besoins monétaires, le plus souvent, en sollicitant des prêts auprès des courtiers ou des chevillards, ce qui les place d'emblée dans une situation de faiblesse par rapport à leur acheteur potentiel et les contraint à raccourcir leur séjour parfois en bradant leur bétail.

La matérialisation des pistes de bétail implique la participation et la responsabilisation des opérateurs regroupés en OSP de préférence dans les zones d'intervention de projet GIRNEM qui sera sollicité pour l'encadrement et l'organisation des opérateurs. Pour cela une étude préalable de 2 à 3 mois est nécessaire. Un système de financement et d'assurance-crédit pour promouvoir l'exportation de bétail est recommandé en vue d'intégrer les opérations commerciales des opérateurs concernés dans le circuit moderne de l'économie nationale et soustraire ainsi ces transactions commerciales du domaine informel qui les caractérisent actuellement. La mise en œuvre d'un tel système de financement suppose une programmation préalable visant l'organisation des exportateurs en OSP et leur implication directe dans la gestion et le financement total ou partiel de micro-crédit avec l'encouragement et l'encadrement des Pouvoirs Publics à travers, le cas échéant, le projet GIRNEM qui opère déjà dans ce genre d'activité.

Recommandation.

- Matérialiser les pistes de bétail (bovins et petits ruminants) et les équiper d'infrastructures (abreuvoirs, postes zoosanitaires et gîtes d'étapes) et faire bénéficier les OSP exportatrices de bétail d'un dispositif de financement et d'assurance-crédit à l'exportation.
- Faciliter la diffusion des informations commerciales auprès des professionnels de la filière à travers une cellule de promotion d'exportations du bétail et des productions animales.
- Regrouper les exportateurs de bétail en associations coopératives pastorales pour une meilleure organisation de la profession.
- Organiser l'exportation du bétail vers les pays membres de la CEDEAO sur la base d'accords bilatéraux suite au retrait de la Mauritanie de la CEDEAO.

4.1.6.2 Exportation des cuirs et peaux.

Les productions de cette filière sont quantitativement et qualitativement peu compétitives sur les marchés extérieurs par manque de valorisation.

L'exportation des cuirs et peaux bruts vers l'Europe est sans avenir à cause des normes environnementales de plus en plus contraignantes. Pour rendre cette filière plus compétitive sur les marchés de l'Union Européenne, il faudrait privilégier le pré-tannage en Wet Blue des cuirs et peaux avant leur expédition.

D'où la nécessité de prendre des mesures d'encouragement et d'allègement fiscales en faveur des promoteurs qui investissent dans la tannerie industrielle ou traditionnelle en vue de l'exportation.

Recommandation.

- Démarrage des activités de l'abattoir de Nouakchott pour faciliter la valorisation des produits de la filière.
- Encourager l'installation de tanneries modernes et traditionnelles pour ajouter une plus-value aux cuirs et peaux (Wet blue).
- Réaliser une étude sur les procédés de tannage des cuirs de camelins pour les intégrer dans la commercialisation de la filière.
- Faciliter la diffusion des informations commerciales sur les opportunités qu'offrent les marchés extérieurs.

4.2: Plan d'actions.

Il est proposé dans la matrice suivante un plan d'actions pour une meilleure exploitation du potentiel exportable des productions animales.

**PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTIONS
POUR UNE MEILLEURE EXPLOITATION DU POTENTIEL EXPORTABLE DES PRODUCTIONS ANIMALES**

OBJECTIFS	ACTIONS	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
<p>I. Santé Animale</p> <p>1-1-Réadaptation du cadre juridique zoo sanitaire pour le mettre en conformité avec les normes du commerce régionales et internationales</p> <p>1-2- -Obtenir de l'OIE le statut de Pays indemne des épizooties faisant l'objet d'exigences sanitaires à l'exportation pour accroître l'exportation du bétail et des productions animales et lutter contre les épizooties majeures</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réactualisation des textes réglementaires (décrets, ordonnance) régissant la santé animale et notamment ceux relatifs à l'exportation du bétail , des viandes, cuirs et peaux. -Renforcer la lutte contre les épizooties à travers un appui financier et technique au REMEMA 	<p>MDRE/DEA</p> <p>MDRE/DEA</p>	<p>La liste des textes à réadapter figure au point4-1 § du rapport</p> <p>Le REMEMA, bénéficie d'un appui financier de l'Union Européenne et de la FAO qui pourraient être pressenties pour le renforcement du REMEMA</p>
<p>II. Productions Animales</p> <p>2-1- Disposer de données statistiques fiables sur le cheptel et les productions animales pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les bases des données statistiques sur l'élevage. - Mieux contrôler les exportations du bétail <p>2-2- Valorisation de la filière, cuirs, peaux, ongloons pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'exportation des produits de la filière au plan quantitatif et qualitatif: - Une meilleure dépouille des animaux donc meilleures qualités des 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude sur les données statistiques de l'Elevage : - Enquête sur les effectifs du cheptel et les paramètres dynamiques du cheptel - Enquête sur les productions animales - Renforcer les structures administratives chargées de la collecte et la diffusion des statistiques sur l'élevage (ONS, Douane, Service des Statistiques agricoles du MDRE) - Faire démarrer les activités de l'abattoir de Nouakchott - Assurer le financement complémentaire de 70 millions d'UM nécessaires au démarrage de l'abattoir de Nouakchott - Résoudre les dissensions entre les 	<p>MDRE/ DPSE/ONS</p> <p>MAED/MDRE/SAN/ Organisation socio-professionnelles Municipalité</p>	<p>La FAO est pressentie pour apporter un appui financier à la réalisation de cette étude</p> <p>-L'Abattoir est entièrement financé par les Pouvoirs publics.</p>

OBJECTIFS	ACTIONS	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
<p>cuir et peaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une meilleure collecte des cuirs et peaux - Valoriser des cornes et onglons qui ne sont pas commercialisés à ce jour <p>2-3- -Accroître les plus-values des cuirs et peaux par les traitements industriels locaux en vue d'une meilleure qualité des peaux et cuirs destinés à l'exportation "Wet Blue"</p> <p>2-4- Intégrer les cuirs des camélins dans la commercialisation de la filière cuirs et peaux</p> <p>2-5- Améliorer les conditions de convoyage à pied et de transport du bétail destiné à l'exportation et faciliter l'accès au crédit bancaire pour les exportateurs du bétail</p> <p>2-6- - Rendre plus compétitives la Fédération des bouchers et celle des commerçants de bétail sur les marchés extérieurs,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les éleveurs à ne pas déprécier les peaux et cuirs des animaux par marquage au fer - Inciter les bouchers à ne pas abîmer les cuirs et les peaux lors de la dépouille manuelle des animaux. 	<p>associations socio-professionnelles et les Pouvoirs Publics relatives à la gestion de l'abattoir et la taxe communale</p> <ul style="list-style-type: none"> -Installation d'une tannerie industrielle à Rosso - Encourager l'installation de tanneries modernes et traditionnelles -Réaliser une étude sur les procédés de tannage des cuirs de camélins sur la base des essais effectués au Soudan. -Aménager des pistes à bétail sur les principaux axes d'exportation (gîtes d'étapes, abreuvoirs et soins sanitaires) -Créer des OSP des exportateurs de bétail -Organiser des séances de formation et d'encadrement des organisations socioprofessionnelles opérant dans la filière bétail, viande, cuirs et peaux 	<p>Promoteurs Privés/MDRE/DEA</p> <p>MDRE/DEA/OSP</p> <p>Associations Pastorales et collectivités locales, Pouvoirs Publics, GIRNEM</p> <p>DEA/ Municipalité/ FNC/BM</p>	<p>La Société SOCOMETAL du Groupe ABASS étudie la faisabilité d'une tannerie industrielle à Rosso.</p> <p>La Coopération Française pourrait être sollicitée à cet effet</p> <p>Le GIRNEM pourrait prévoir dans ses programmes ce genre d'activités en favorisant le regroupement des exportateurs de bétail</p> <p>La Coopération Française apporte déjà un appui financier aux deux Fédérations</p>
<p>III Cadre Institutionnel</p> <p>3-1- restructuration du MDRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corriger les défauts de la restructuration 	<ul style="list-style-type: none"> - Achever l'«Etude organisationnelle et 	<p>MDRE/B.M</p>	<p>Cette étude est en cours de préparation sur</p>

OBJECTIFS	ACTIONS	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
<p>du MDRE de 1993</p> <p>-Donner à l'élevage un rôle à la hauteur de sa participation à la formation du PIB national.</p> <p>Assurer une meilleure exploitation et un suivi de la documentation disponible.</p> <p>3-3- Assurer la collecte, le traitement et la diffusion rapide de l'information commerciale sur l'exportation du bétail, de la viande, des cuirs, peaux, cornes , ongloons, au niveau régional et international</p>	<p>fonctionnelle des structures du MDRE» en cours.</p> <p>Créer un centre d'étude et de la documentation au MDRE pour tirer le profit escompté de la documentation du secteur rural.</p> <p>- Créer une cellule de promotion des exportations du bétail, et des productions animales (des structures similaires existent déjà dans certains pays sahéliens).</p>	<p>MDRE/MAED</p> <p>MDRE/MCAT/OSP/Opérateurs privés.</p>	<p>financement de la Banque Mondiale</p> <p>Le MAED dispose déjà d'un centre de documentation. Cette structure pourrait être rattachée à la DPSE</p> <p>Le MCAT envisage la création d'une «Agence Mauritanienne de Promotion des Exportations»</p> <p>La création de cette cellule devra faire l'objet d'une étude préalable</p>
<p><u>IV Intégration au marché régional</u></p> <p>Donner un cadre juridique à l'exportation du bétail et des productions animales vers les pays membres de la CEDEAO</p>	<p>- Négocier des accord bilatéraux avec les pays membres de la CEDEAO suite au retrait de la Mauritanie de cette Organisation sous-régionale.</p>	<p>MDRE/MCAT/MAEC</p>	<p>Le retrait de la Mauritanie de la CEDEAO justifie la signature de ces accords bilatéraux. Il existe déjà un accord bilatéral entre la Mauritanie et le Mali.</p>

5. Contribution du secteur de l'Elevage à la réduction de la Pauvreté

La contribution de l'élevage à la réduction de la pauvreté sera examinée essentiellement à travers les populations rurales pauvres dont la prévalence dans certaines zones arides atteint plus de 80% (CSLP).

Le Sous-secteur de l'Elevage représente une importante source d'emplois et de revenus des populations rurales où l'emploi et les revenus sont dominés par l'Agriculture et l'Elevage respectivement pour 78% et 8% de l'emploi (CSLP) et participe pour plus de 72% au PIB du secteur rural et 15% du PIB national.

Dans la société traditionnelle mauritanienne, le bétail occupe une place prépondérante pour la survie des populations rurales dont les activités quotidiennes sont rythmées par l'exploitation du cheptel.

Après la satisfaction des besoins alimentaires internes l'excédent des animaux vivants est, en partie :

soit vendu pour satisfaire les besoins monétaires en vue de l'acquisition de denrées de premières nécessités (thé, sucre, céréales, habits,) ou la prise en charge de dépenses consécutives au désengagement de l'Etat (éducation, santé publique et animale).

Soit cédé gratuitement aux pauvres (en nature ou l'équivalent en monnaie) en application de la "Zekatt" (aumône annuelle prescrite par l'Islam)

Le lait est une production qui est souvent donnée gratuitement aux nécessiteux ou aux malades ; sa commercialisation est habituellement dédaignée par les nomades, mais depuis l'installation des industries laitières à Nouakchott, les éleveurs vendent leur excédent de lait se procurant ainsi de nouveaux revenus.

Toutes les filières des productions animales génèrent d'importants produits alimentaires dont le rôle nutritionnel est déterminant dans la lutte contre la pauvreté (lutte contre les carences en vitamines et en oligo-éléments ainsi que les déséquilibres protéino-énergétiques). Elles sont créatrices d'emplois nombreux et variés et procurent d'importants revenus dans le milieu rural.

La filière viande est créatrice d'emplois en amont et en aval de la production : (éleveurs, courtiers, négociants, bouchers). L'exportation du bétail sur pied, même si elle est en deçà de ses potentialités, procure des devises (estimées à 5 Milliards d'UM en 1996) qui contribuent à l'accroissement de la croissance économique qui est à la base de la réduction de la pauvreté.

La filière cuirs et peaux est à l'origine de nombreux métiers qui vont du tanneur au maroquinier en passant par le fabricant de selles, de sandales, de coussins, de cordes, d'outres, de tabatières et de matériel d'exhaure de l'eau.

Les poils procurent d'importants revenus à travers le tissage, de tapis, de tentes qui sont le symbole de l'habitat traditionnel mauritanien.

L'Aviculture villageoise ne participe que pour une part négligeable dans la réduction de la pauvreté en milieu rural, cette filière n'étant pas appréciée des populations rurales -signalons que la volaille n'est pas considérée comme faisant partie du bétail.

6. Conclusion - recommandations

Principale source de revenus et d'emploi des populations rurales, le sous-secteur Elevage occupe une place prépondérante dans l'économie nationale où sa participation au PIB national est en moyenne de 15%.

Le cheptel dont les effectifs varient en fonction des contraintes climatiques et sanitaires représente un rapport de 1, 4 UBT (Unité Bétail Tropicale) par habitant, et couvre la consommation interne du pays en viande, estimée à 24 kg/an et par habitant. L'excédent exportable de viande, cuirs et peaux représente un important potentiel insuffisamment exploité et peu intégré à l'économie nationale et internationale.

Face aux exportations du minerai de fer et de la pêche, celles du bétail paraissent marginales en raison de leur faible degré de compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux.

Les productions animales par leurs richesses nutritives et les emplois et revenus qu'elles procurent à la société mauritanienne contribuent largement à la réduction de la pauvreté.

L'analyse des filières de commercialisation des productions animales a mis en évidence l'importance de l'excédent exportable des filières viandes, cuirs et peaux. Cependant le pays ne tire pas les bénéfices attendus de la commercialisation de ce potentiel du fait notamment de sa faible valorisation sur les marchés extérieurs.

Les propositions visant une meilleure exploitation du potentiel exportable des productions animales se résument comme suit :

4.1 Santé animale

Réadapter les textes réglementaires régissant la santé animale pour rendre le cadre juridique conforme aux normes internationales

Renforcer la lutte contre les épizooties majeures à travers un appui au REMEMA pour obtenir de l'OIE le statut de pays indemne des épizooties soumises aux exigences sanitaires.

4.2 Productions animales

Réaliser une étude sur les données statistiques de l'élevage (Recensement des effectifs, enquêtes sur les paramètres dynamiques des troupeaux et sur les productions animales) en vue de disposer de données statistiques de base fiables.

Démarrage des activités de l'abattoir de Nouakchott en vue de valoriser la filière cuirs, peaux, cornes, onglons.

Installation d'une tannerie moderne à Rosso pour ajouter une plus-value aux cuirs et peaux (Wet blue).

Réaliser une étude sur la valorisation de cuirs des camelins pour intégrer ce produit dans la commercialisation de la filière.

Aménager des pistes à bétail pour accroître l'exportation des animaux vivants (bovins et petits ruminants), favoriser le regroupement des exportateurs de bétail et faciliter leur accès au crédit bancaire.

Former et encadrer les organisations socioprofessionnelles opérant dans la filière bétail – viande pour les rendre plus compétitives sur les marchés extérieurs.

4.3 Cadre institutionnel.

Mener à terme l' "étude organisationnelle et fonctionnelle des structures du MDRE" pour mettre en évidence, entre autres, le rôle prépondérant de l'élevage dans l'économie nationale.

Créer un centre d'étude et de documentation au MDRE pour l'exploitation et le suivi de la documentation disponible.

Créer une cellule de promotion d'exportation du cheptel et des productions animales pour mieux informer les professionnels des demandes, exigences, prix et opportunités qu'offrent les marchés régionaux et internationaux et mieux organiser les opérateurs concernés.

4.4 Intégration au marché régional.

Négocier des accords bilatéraux avec les pays membres de la CEDEAO suite au retrait de la Mauritanie de cette dernière.

La filière lait et produits laitiers ne procurant pas d'excédent exportable n'a pas fait l'objet de propositions dans le rapport. Cette filière connaît un essor satisfaisant et nécessite pour le moment un encouragement et un encadrement des pouvoirs publics.

Bibliographie

- Abattoir de Nouakchott, Organisation et système de Gestion RIM/SAN
- Agrégats de la Comptabilité Nationale et Indicateur Socio-économiques ONS, 1996-1997-1998
- Bilan Analytique des Politiques Economiques, Perspectives et Plan d'action
- Cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté RIM, 2001
- Cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, Rapport Groupe Thématique
- Compétitivité du secteur et des produits de l'Élevage. Ministère du Plan 1996
- Consultation Sectorielle sur le Commerce, Projet de Rapport 2001
- Cuir et Peaux : Un Potentiel inexploité CIMDET, 1994
- Développement Rural, Environnement et Sécurité Alimentaire
- Eléments d'une stratégie globale de développement de l'Élevage en Mauritanie, Direction de l'Élevage, 1991
- Etude de la Filière Cuir et Peaux et Opportunités d'Investissement en Mauritanie ALAGUI Ahmed Organisation Arabe pour le Développement des Industrie et des Mines, 2000
- Etude des Circuits de Commercialisation du Bétail, de la Viande et des Produits de l'Élevage des pays du Sahel et des Pays Côtiers du Sud, Rapport de Synthèse CILSS-CEBV, 1992
- Etude du secteur agricole : Rapport sur sous secteur élevage. Novembre 1996 MDRE /FAO
- Etude sur les filières Agro-Alimentaires au Sahel : Mauritanie. CILSS , Août 1996.
- Groupe potentiel de Croissance et Cadrage macro-économique (Draft) 2001
- L'Alimentation et le Commerce International FAO, 1996
- Le Bétail et la Viande en Mauritanie, Commercialisation Intérieure et Extérieure, Situation actuelle et Perspectives BDPA-SCETAGRI, 1992
- L'Élevage Mauritanien et ses produits dérivés Poste d'Expansion Economique Nouakchott , 1997
- Politique de développement de l'Élevage MDRE, Octobre 1995
- Politiques et Stratégies Générales pour le Développement du Secteur Rural Horizon 2010 MDRE, 1998
- Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zone Pluviale, Rapport d'Evaluation, 1997
- Projet PARC : Appui à la privatisation de la profession vétérinaire en Mauritanie Janvier 1997

Rapport Final et Annexes Jules Van Lancker ETEC engineering, 1999

Séminaire régional sur la commercialisation du bétail et de la viande dans les pays du Sahel.
Rapport final Mars 1992

SMEET Nouakchott

Table ronde sur le développement de l'Élevage MDRE, Octobre 1994.

Version revue et corrigée, Juin 2000

Termes de référence

Pour une réflexion sur la compétitivité de l'élevage

1. Contexte :

La présente consultation entre dans le cadre de l'étude conduite par la Banque mondiale sur la compétitivité et l'intégration des secteurs du Tourisme, de la Pêche, de l'Agriculture et de l'Elevage au commerce international.

Le secteur agricole en Mauritanie est dominé par le sous-secteur de l'élevage lequel contribue pour près de 15% au PIB. Ce sous-secteur était resté longtemps ignoré et faiblement intégré au reste de l'économie. L'élevage est caractérisé par des infrastructures de santé animale insuffisantes, une faible valorisation des sous-produits (lait, peaux, etc.), un sous-développement de la commercialisation de la viande et un mode de gestion des pâturages inapproprié et conduisant à une dégradation de l'écosystème.

2. Objet de la Consultation :

Compte tenu de l'importance de l'élevage et de la problématique liée à son développement, l'objectif principal de cette réflexion est d'étudier la meilleure forme d'intégration de ce sous-secteur au reste de l'économie nationale. Ceci passera par :

L'évaluation du système d'informations existant relatif aux données sur les stocks, les importations et les exportations et

La formalisation d'options de politiques et d'infrastructures en vue du développement des filières pour une organisation de l'exportation de viande et de peaux et un meilleur approvisionnement en lait.

Sous la supervision du chef de mission, le Consultant en Elevage devra :

Procéder à la revue de la documentation disponible sur ce sous-secteur

Faire l'analyse des filières des produits animaux (lait, viandes, peaux et cuirs, etc.)

Analyser les problèmes qui se posent afin de mieux exploiter les potentialités commerciales du sous-secteur du bétail dans le contexte régional et international. Cette analyse devra comprendre le commerce du bétail et celui des sous-produits du bétail tels que les cuirs et peaux, les viandes, les cornes, de même que les produits de transformation, notamment le lait, les fromages, etc.;

Faire ressortir les initiatives en cours d'exécution dans le cadre de programmes divers en Mauritanie (études et projets) ainsi que les différents intervenants tout en présentant un résumé de ces interventions et des réalisations à ce jour;

Suggérer une approche qui pourrait aboutir à mieux exploiter ce potentiel d'exportation ainsi que les interventions possibles des bailleurs de fonds dans ce domaine;

Faire une réflexion sur la contribution que le développement du secteur du bétail peut avoir sur la lutte contre la pauvreté.

Le consultant devra discuter et se concerter régulièrement avec les membres de la mission de la Banque mondiale et les cadres des ministères des Affaires Economiques et du Développement, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, du Développement et de l'Environnement, du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion. Il devra en outre consulter les associations professionnelles actives dans le secteur et recueillir des informations sur le terrain et des pays limitrophes.

3. Produits Attendus :

Le consultant devra produire :

Le 25/06/2001 : une note succincte pour contribuer à l'aide mémoire de la mission

Le 13/07/2001 : un rapport final contenant les principales conclusions et recommandations

4. Durée de la consultation :

La consultation est prévue pour une durée d'un mois (30 jours) pour compter du 13 juin 2001.

Liste des sigles et abreviations

CDHLCPI	Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion.
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DEA	Direction de l'Elevage et de l'Agriculture
DPSE	Direction des Politiques, Suivi et Evaluation
FCB	Fédération Nationale des Commerçants de Bétail
FNCBM	Fédération Nationale Corporative des Bouchers de Mauritanie
GIRNEM	Gestion Intégrée des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien.
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.
MAED	Ministère des Affaires Economiques et de Développement
MCAT	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de Tourisme
MDRE	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
OIE	Office International des Epizooties
ONS	Office National de la Statistique
OPS	Association Socioprofessionnelle
PGNP	Programme de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale.
REMEMA	Réseau Mauritanien d'Epidémiologie -surveillance des Maladies Animales
SAN	Société des Abattoirs de Nouakchott